

TARIFS COLLEGE 2020-2021

Document à retourner au secrétariat dument rempli, daté et signé.

Nom de l'élève :

Prénom :

Classe :

Régime :

1. CALCUL DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL :

Munissez-vous de votre avis d'impôt sur le revenu 2018 reçu en 2019

Reporter le montant de votre revenu fiscal de référence : _____

Diviser ce nombre par 2 (même s'il s'agit d'une famille monoparentale) : _____
+ le nombre d'enfants à charge (celui qui figure sur votre avis d'imposition).


Quotient familial, il résulte de cette opération = _____

2. CHOIX DE VOTRE CATEGORIE :

Suivant le résultat que vous avez obtenu, **cocher la catégorie à laquelle vous correspondez** dans la grille ci-dessous. Pour les catégories A, B et C, il est impératif de nous adresser une copie de votre avis d'imposition (le détail du calcul de celui-ci pouvant être occulté).

En cas d'absence de ce document le tarif D vous sera appliqué.

Quotient familial en euros	CATEGORIE	Vous	Contribution des familles par an
<2100	A		442 €
Entre 2101 et 3900	B		663 €
Entre 3901 et 6500	C		889 €
> 6501	D		1135 €



Soutenez l'éducation de vos enfants
SOYEZ SOLIDAIRE !

Faites un don à la Fondation Victor Dillard (Réduction d'impôts de 66% des sommes versées).
La Fondation Victor Dillard a été reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal Officiel. Elle présente un caractère éducatif, philanthropique, social, culturel.

Vous trouverez dans le dossier d'inscription un formulaire qui permettra que votre don soit affecté à un projet de Saint-Charles. <http://www.fondation-dillard.org>



3. DEMI-PENSION :

Forfait annuel (4 repas par semaine)	851,10 € par an	<input type="checkbox"/>
Repas occasionnel	6,90 € le repas	<input type="checkbox"/>

En raison des stages effectués par les classes suivantes, une remise leur sera accordée
(sous réserve du nombre de semaine de stage) d'un montant de 26€ par semaine :

4. ETUDES SURVEILLEES

Forfait études, à raison de 3 soirs par semaine (lundi, mardi et jeudi)	248€ par an	<input type="checkbox"/>
Etude occasionnelle	3.80€ par jour	<input type="checkbox"/>

5. PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES :

Cotisation A.P.E.L (sauf si déjà réglée dans un autre établissement	27 € par an	oui	<input type="checkbox"/>
fournir un justificatif. En cas de désaccord merci de nous informer par écrit.)		non	<input type="checkbox"/>

6. REDUCTIONS FAMILLES :

Dans le cas où la famille inscrit plusieurs enfants dans le groupe scolaire Saint-Charles des réductions sont accordées sur la scolarité la plus faible :

10 % pour le 2^e enfant, **15 %** pour le 3^e, et **20%** pour le 4^e et les suivants.

Les frais d'impayés seront refacturés

7. MODE DE REGLEMENT : Chèque Prélèvement

Blois le

Signature de la mère

Signature du père